AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0573
FR0011814938-FS0292

14 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BOOSTHEAT

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2023, la société par actions simplifiée HBR Investment Group[1] (40 boulevard Henri-Sellier, 92150 Suresnes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BOOSTHEAT[2] et détenir 2 798 878 actions BOOSTHEAT représentant autant de droits de vote, soit 4,88% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société BOOSTHEAT.

[1] Contrôlée par M. Hugo Brugière.
[2] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 20 septembre 2021.
[3] Sur la base d'un capital composé de 57 343 268 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11.